



# LABEL VILLE DURABLE & INNOVANTE

LE CEREMA ET EFFICACITY LANCENT  
UN NOUVEAU LABEL À DESTINATION  
DES COLLECTIVITES POUR PROMOUVOIR  
ET DEVELOPPER LA VILLE DURABLE  
ET INNOVANTE

# Un label pour aider les collectivités à piloter l'ensemble des thématiques du développement durable

Le label Ville durable et innovante (VDI) a vocation à accompagner les collectivités dans l'élaboration, la mise en œuvre et la reconnaissance de leurs stratégies et feuilles de route de développement durable et innovant en articulation avec les labels Climat Air Energie et Economie circulaire du programme ADEME « Territoire Engagé Transition Ecologique » afin de couvrir l'ensemble des thématiques du développement durable.

**Le label « Ville durable et innovante »** permet aux collectivités d'évaluer de façon globale les résultats de l'ensemble de leurs politiques de développement durable avec des indicateurs fiables et en cohérence avec les **17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU**.

La valeur ajoutée de cet outil d'aide à la décision et de pilotage est d'aborder de manière coordonnée les enjeux écologiques, sociaux, économiques et de résilience, en s'appuyant sur les leviers de l'innovation et du numérique.

## Un référentiel constitué de 5 domaines complémentaires à ceux du Label Climat Air Energie de l'ADEME

**Le référentiel du Label VDI est constitué de 5 domaines pour valoriser l'ensemble des dimensions de la ville durable :**

1. Innovation,
2. Cohésion sociale et qualité de vie,
3. Transition économique,
4. Résilience,
5. Gouvernance.

Il vient compléter le Label Climat Air Energie du programme Territoire Engagé Transition Ecologique porté par l'ADEME, qui est la déclinaison française du label européen European Energy Award (EEA).

# Les avantages pour les collectivités

## 1- Pour son approche globale de la ville durable

En intégrant les enjeux d'innovation, de cohésion sociale et de qualité de vie, de transition économique, de résilience et de gouvernance, le label VDI complète les labels existants

## 2- Pour son ancrage à la fois local, national et européen

VDI est le premier et le seul label européen qui valorise les villes durables et innovantes. Sa grille de lecture répond aux standards européens en matière d'innovation et de développement durable des collectivités, ainsi qu'aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

## 3- Pour soutenir une approche transverse de vos politiques publiques

Le label VDI offre un cadre d'analyse pertinent (indicateurs de performance, bilans) et aide les collectivités à identifier, hiérarchiser et organiser l'ensemble de leurs politiques au service de la ville durable et innovante.

## 4- Pour optimiser votre organisation interne

En proposant un outil de pilotage et d'amélioration continue, associé à un fonctionnement en mode projet, où chacun a un rôle à jouer, le label apporte un regard extérieur et offre l'opportunité d'optimiser l'organisation et les processus de travail dans les collectivités.

## 5- Pour les retombées en termes d'image et d'attractivité

Le label VDI permet de se positionner par rapport aux autres collectivités sur l'ensemble des sujets liés à l'innovation et au développement durable des territoires. Son système de notation est un étendard pour communiquer sur les actions conduites. La labellisation permettra à terme de faciliter l'accès à certains financements publics.

## 6- Pour le réseau et les échanges entre collectivités labellisées

Les collectivités engagées dans la démarche de labellisation VDI ont l'opportunité d'échanger sur leurs problématiques communes. Le réseau est également là pour vous aider à capitaliser sur les retours d'expériences de chacun.

## 7- Pour l'accompagnement personnalisé de vos équipes

Les collectivités labellisées bénéficient d'un accompagnement personnalisé par un conseiller tout au long du processus, comprenant des ateliers et points d'étape réguliers.

## Un label co-construit avec des collectivités pionnières

Une phase d'expérimentation du Label VDI s'est déroulée en 2020 et 2021, impliquant 7 collectivités françaises, dont 6 agglomérations :

- Lorient agglomération,
- la Communauté Urbaine de Dunkerque,
- le Territoire de la Côte Ouest de la Réunion,
- Sète agglomération,
- Cannes Pays de Lérins,
- Paris Vallée la Marne
- et une commune, Brétigny-sur-Orge.

Les retours très riches des collectivités qui avaient décidé de s'engager volontairement dans cette démarche de co-production, ainsi que les contributions des membres du comité d'experts ont permis de stabiliser le référentiel du Label VDI qui servira de base à la labellisation de nouvelles agglomérations.

**Ces 7 collectivités territoriales pionnières seront officiellement labellisées lors de la cérémonie du 6 juillet 2022 à la Maison des Travaux publics à Paris.**

# Retours d'expérience et témoignages de communautés pilotes

## **Communauté urbaine de Dunkerque – CUD** *Faire progresser les collectivités dans le déploiement et la mise en cohérence de leurs politiques publiques*

La Communauté urbaine de Dunkerque a participé à l'expérimentation de la phase pilote du Label Ville durable et innovante dès septembre 2020 pour coproduire la première version du référentiel.

La phase d'évaluation de cette version a démarré en septembre 2021 et la collectivité a été accompagnée tout au long de la démarche par Suez Consulting et Efficacity.

Le Label VDI a permis de redonner du sens à l'action de la collectivité, en analysant d'une part où elle se situe par rapport à d'autres territoires et en se fixant des objectifs de progrès pour viser une amélioration continue.

Dans le cadre du bilan de la phase pilote, une esquisse de feuille de route a été élaborée et mise en correspondance avec le projet communautaire 2015-2020.

*« Sur Dunkerque les enjeux de transition constituent le pilier de l'ensemble de nos politiques publiques. Innovation et expérimentation en sont le fil conducteur. Aussi il était tout naturel que la Communauté participe à la co-construction du label VDI. Notre labellisation vient conforter nos orientations, mais surtout nous amènera par l'échange de bonnes pratiques entre collectivités, à innover, améliorer nos pratiques de façon permanente pour un service public de qualité au plus près des attentes de nos citoyens. »*

**Patrice VERGRIETE,**  
Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque

## **Lorient Agglomération** *Mobiliser l'ensemble des services sur des objectifs communs et donner plus de sens à l'action quotidienne*

*« Les résultats obtenus par Lorient Agglomération sont très encourageants et confortent les performances de notre intercommunalité en matière de qualité de vie, de cohésion et d'innovation. Les axes de progrès sont bien identifiés et vont nous permettre d'améliorer notre stratégie de développement au service de la transition écologique du territoire. Le Label Ville Durable & Innovante vient renforcer la démarche d'évaluation et d'amélioration continue de notre action. »*

**Bruno PARIS,**  
Vice-président chargé de la transition écologique

Lorient Agglomération est entrée dans la phase pilote du Label VDI à l'été 2020 et a été accompagné par la Direction territoriale Ouest du Cerema dans toutes les étapes de l'expérimentation.

Un élu référent devant assurer le portage politique de la démarche a été désigné : le vice-président en charge de la transition écologique, épaulé par quatre autres élus. Une équipe-projet de 3 personnes a été mise en place, ainsi que vingt-cinq référents, issus des différents services de l'agglomération ou de ses satellites.

Lorient Agglomération s'étant engagée dans l'élaboration de son projet de territoire, a souhaité faire un rapprochement entre les deux démarches en intégrant les enseignements de la démarche de labellisation dans sa déclinaison opérationnelle et en les articulant avec la feuille de route déjà existante du Label Climat-Air-Energie (2020/2024).

# Lancement d'un appel à candidatures en juillet 2022

Après une phase pilote qui a permis de produire une version complète du référentiel suite aux retours des collectivités, le Cerema et Efficacity lancent un appel à candidatures destiné aux collectivités souhaitant obtenir le label Ville durable et innovante.

Les collectivités éligibles sont des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) déjà labellisés Climat Air Energie ou qui souhaitent s'engager dans cette labellisation.

## Un label porté par deux partenaires impliqués dans le développement durable des territoires



Créé en 2014, Efficacity est l'Institut français de R&D dédié à la transition énergétique et écologique des villes.

Efficacity est un centre de R&D partenariale unique en France fédérant une trentaine d'acteurs publics et privés. L'Institut rassemble une centaine de chercheurs et experts de tous horizons, travaillant ensemble à développer et mettre en œuvre des solutions innovantes pour construire la ville de demain : une ville efficiente énergétiquement et massivement décarbonée. Efficacity est situé au cœur du campus de la Cité Descartes à Marne-la-Vallée, 1er cluster français de la ville durable.



Le Cerema est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique.

Il est placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique. Doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le Cerema intervient auprès des services de l'État, des collectivités et des entreprises pour les accompagner dans leurs projets et les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses 6 domaines de compétences sont l'Expertise & l'ingénierie territoriale, le bâtiment, la mobilité,

## Partenaires de la cérémonie de remise des labels Ville durable et innovante





## Contacts presse

### **Efficacity**

Kian SHAHMAEI  
Responsable communication  
k.shahmaei@efficacity.com - 06 44 11 81 22

### **Cerema**

Virginie DESTÉZ  
Chargée de communication institutionnelle  
virginie.destez@cerema.fr - 06 64 49 37 44

[www.label-vdi.fr](http://www.label-vdi.fr)